



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6119<sup>e</sup>** séance

Mardi 5 mai 2009, à 10 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin .....	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso .....	M. Koudougou
	Chine .....	M. La Yifan
	Costa Rica .....	M. Urbina
	Croatie .....	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Rice
	France .....	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Shalgham
	Japon .....	M. Takasu
	Mexique .....	M. Heller
	Ouganda .....	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie .....	M. İlkin
	Viet Nam .....	M. Bui The Giang

### Ordre du jour

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/221)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/221)**

**Le Président** (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Népal une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Acharya (Népal) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M<sup>me</sup> Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général au Népal.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M<sup>me</sup> Landgren à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/221).

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M<sup>me</sup> Karin Landgren.

Je lui donne maintenant la parole.

**M<sup>me</sup> Landgren** (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général (S/2009/221) dont le Conseil est saisi donne un aperçu général de l'évolution du

processus de paix au Népal et un examen à mi-parcours du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), comme le Conseil l'a demandé. Il décrit les mesures attendues de longue date prises par le Gouvernement népalais pour régler le problème lié à l'existence de deux armées dans le pays et pour démobiliser environ 4 000 personnes du personnel armé maoïste qui n'avaient pas été jugées aptes, y compris des mineurs.

Depuis le mois de janvier 2009, des consultations sont menées sur la nouvelle Constitution et l'Assemblée constituante continue d'élaborer des documents de réflexion. On a relancé plusieurs organes du Gouvernement en hibernation depuis longtemps, et des élections partielles ont eu lieu en avril dans six circonscriptions dans un climat relativement pacifique et calme. Les progrès, selon les termes du rapport, ont été non négligeables et le ton du rapport est donc prudemment positif.

Néanmoins, le rapport signale qu'il existe des divergences de vues entre les partis politiques, que leurs relations sont demeurées fort acerbes et acrimonieuses et n'ont pas donné lieu à de véritables consultations sur les grandes décisions et qu'un climat de méfiance règne. Il note que les tensions ont persisté entre le Ministère de la défense et l'armée népalaise, les partis politiques exprimant publiquement leur soutien à l'un ou à l'autre. Et, au cours de la quinzaine écoulée depuis la rédaction du rapport, le blocage politique, source d'une profonde polarisation, entre l'armée népalaise et le chef de file de la coalition gouvernementale, le Parti communiste népalais unifié-maoïste (PCNU-M), s'est exacerbé, et il a atteint son paroxysme hier avec la démission du Premier Ministre Pushpa Kamal Dahal « Prachanda ».

Avant cette démission, les compétences du Président et des chefs d'état-major de l'armée népalaise ont fait l'objet d'interprétations fort différentes et la Cour suprême a été de plus en plus amenée à se prononcer sur ces conflits d'interprétation. Les maoïstes ont considéré la position prise par les chefs d'état-major et les autres principaux partis politiques comme une tentative d'affaiblir leur contrôle du Gouvernement, tandis que les détracteurs des maoïstes estiment que leurs actions prouvent qu'ils ont l'intention de s'emparer du pouvoir de l'État.

Ces faits récents ont de graves répercussions sur le fonctionnement du Gouvernement et sur le genre d'État que la prochaine Constitution népalaise doit

façonner. Il existe, à court terme, un risque de paralysie, avec des négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement qui peuvent se prolonger et du retard dans les préparatifs de la démobilisation de ceux qui n'ont pas été jugés aptes et de l'intégration et de la réinsertion des soldats de l'armée maoïste dont le statut a été vérifié.

La démission du Premier Ministre a suivi un certain nombre de faits qui se sont déroulés au cours des deux dernières semaines. Le 20 avril, le Gouvernement a invité le général Katawal à fournir des explications à l'égard de trois événements récents. Conformément à la loi sur l'armée, le chef de l'armée peut être destitué par le Gouvernement, s'il le juge nécessaire, après avoir eu l'occasion de fournir des explications, et on a pensé que cette demande d'explications avait été faite pour annoncer la destitution imminente du chef de l'armée.

Le premier des trois événements était le recrutement par l'armée népalaise de plus de 3 000 nouveaux soldats vers la fin de l'année 2008, malgré une interdiction par l'Accord de paix global de novembre 2006 et par l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées de tout recrutement par l'armée népalaise ou l'armée maoïste de membres supplémentaires. M. Ian Martin, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, a décrit en détail cette situation dans son exposé au Conseil du 16 janvier dernier (voir S/PV.6069), qui est de notoriété publique. Depuis 2007, la position de la MINUNEP est que tout recrutement par l'une ou l'autre armée interviendrait en violation de ces accords. Le Gouvernement a donné pour instruction à l'armée d'arrêter tout recrutement, mais elle ne l'a pas fait.

Le deuxième événement concernait le rétablissement par l'armée de huit généraux de brigade partant à la retraite et dont le Ministère de la défense n'avait pas recommandé la prorogation du mandat, et le troisième événement concernait le retrait de participants de l'armée népalaise de plusieurs événements devant se produire pendant les championnats nationaux, après que des athlètes de l'armée maoïste ont été autorisés à la dernière minute à y participer.

La question du recrutement par l'armée népalaise et celle de la non-prorogation du mandat des généraux de brigade ont été portées devant la Cour suprême, qui doit se prononcer sur ces deux questions ce mois-ci. L'accusation portée par le Premier Ministre était que le

chef de l'armée a défié l'autorité du Gouvernement élu à plusieurs reprises. Dans sa réponse au Premier Ministre, le 21 avril, le chef de l'armée aurait déclaré qu'il n'avait jamais défié l'autorité civile légitime sur le Gouvernement, tout en alléguant que la Constitution ne donnerait pas au Premier Ministre le pouvoir de le destituer.

Depuis les élections d'avril 2008, qui ont amené les maoïstes au pouvoir, les officiers supérieurs de l'armée ont affirmé à plusieurs reprises que seule l'armée népalaise se tient entre le pays et le totalitarisme. Les maoïstes ont contribué à alimenter de telles craintes en faisant continuellement allusion à leur prise du pouvoir étatique. Le 24 avril, certains médias ont révélé un rapport détaillé montrant l'existence de plans mis au point en vue d'un coup d'État militaire, dont des officiers supérieurs de l'armée seraient à l'origine.

Le Premier Ministre a indiqué qu'il avait l'intention de régler cette question par le consensus et il aurait obtenu l'accord des dirigeants du principal partenaire siégeant dans le gouvernement de coalition, le Parti communiste népalais (marxiste-léniniste unifié) (PCN-MLU), ainsi que principal parti d'opposition, le Parti du Congrès népalais (CN), de destituer le chef de l'armée. Toutefois, dans les jours qui ont suivi le 19 avril, la position des partis politiques a rapidement changé et les accords qui auraient pu être conclus n'ont pas abouti. Le 3 mai, le PCN-MLU s'est retiré du Gouvernement, laissant le Parti communiste népalais unifié-maoïste (PCNU-M) en position de minorité.

Alors que ces événements se produisaient, le statut actif du Président, M. Ram Baran Yadav, a posé des problèmes constitutionnels et érodé les relations entre son Cabinet et celui du Premier Ministre. Le 3 mai, le Gouvernement, boycotté par certains membres du gouvernement de coalition, a officiellement décidé de destituer le chef de l'armée, et le Premier Ministre a nommé le commandant en second de l'armée, le chef d'état-major Kul Bahadur Khadka, au poste le plus élevé. Le Premier Ministre a également donné au général Katawal une lettre de destitution.

Tard au cours de la soirée du 3 mai, le Président a écrit au chef de l'armée, lui donnant pour instruction de demeurer à son poste. Le Président a noté que la Constitution intérimaire l'a désigné comme étant le protecteur, le chef et le commandant suprême de l'armée népalaise et que les mesures prises par le Gouvernement pour destituer le chef de l'armée et pour

nommer un nouveau chef avaient été incomplète au plan constitutionnel et procédural. Hier, dans le cadre d'une déclaration publique, le Président a indiqué que ses directives n'avaient pas violé les dispositions constitutionnelles, puisque le PCNU-M n'avait pas consulté ses partenaires siégeant dans le gouvernement de coalition.

Le Premier Ministre avait précédemment menacé de retirer son parti du Gouvernement, si aucun compromis satisfaisant n'était trouvé, et c'est ce qu'il a fait hier, 4 mai. Dans sa déclaration télévisée à la nation, le Premier Ministre Prachanda a invité la nation à respecter le processus de paix et la lettre et l'esprit de la Constitution intérimaire, en indiquant que sa démission visait à permettre de sortir de la crise politique actuelle. Il a critiqué l'ingérence des « forces étrangères et internationales » dans la politique du Népal et le fait que ces dernières saperaient l'intégrité et la souveraineté nationales.

C'est un moment d'incertitude pour le processus de paix du Népal. Le but du processus en 2005 était de mettre fin à la guerre et d'organiser les élections de l'Assemblée constituante en vue de bâtir un Népal plus démocratique. On a supposé que sur l'identification que le conflit qui a duré dix ans ne pourrait pas être résolu militairement. Les maoïstes détiennent 40 % des sièges à l'Assemblée constituante – plus de deux fois le nombre de sièges de tout autre parti – et la Constitution ne peut pas être achevée sans leur appui. D'importants progrès ont été accomplis, notamment le bon déroulement des élections, les travaux en cours de l'Assemblée constituante et la déclaration d'une République, qui a mis fin de manière pacifique à la monarchie. Il reste cependant à résoudre de nombreuses difficultés. Les difficultés du chef de l'armée à commander et les négligences du Gouvernement élu, et l'annulation par le Président d'une ordonnance du Gouvernement, ont mis à jour le caractère parfois équivoque de la Constitution intérimaire, ainsi que la méfiance accrue des parties, et ont également habilités certains acteurs dont on attendait qu'ils demeurent en dehors de la politique. Le développement de centres de pouvoirs multiples constitue une réelle menace pour le processus de paix.

En annonçant sa démission, le Premier Ministre s'est engagé à continuer de remplir les engagements de son parti en ce qui concerne le processus de paix lorsqu'il fera partie de l'opposition. Nombre de ces engagements restent à être réalisés – en particulier, la rédaction d'une constitution et l'intégration et la

réinsertion du personnel de l'armée de maoïste. L'armée maoïste ne s'est que récemment soumise à l'autorité de l'État par l'intermédiaire du Comité spécial – chargé, conformément à l'article 146 de la Constitution intérimaire, de superviser, d'intégrer et de réintégrer le personnel armé maoïste – et qui a tenu sa première réunion le 16 janvier. Un Comité technique, créé le 27 mars, a consacré ses trois premières semaines à son activité dédiée, à faire des consultations, et notamment à se rendre dans les sites de cantonnement de l'armée maoïste, et a maintenant, après une brève interruption, repris ses réunions, et ce dans le calme. Les cadres supérieurs de l'armée maoïste ont défié le Comité technique d'agir indépendamment de toute affiliation à un parti politique, ce que le Comité s'est engagé à faire.

Aux termes de l'accord de processus de paix du 25 juin 2008, le Comité spécial devait prendre et mettre en œuvre des décisions sur l'intégration et la réinsertion dans les six mois. Cependant, le chef de l'armée a pris une position restrictive sur l'intégration dans l'armée népalaise de l'ancien personnel de l'armée maoïste. Même avant les développements politiques actuels, le Comité spécial et le Comité technique ont indiqué qu'il était peu probable qu'ils puissent respecter le délai fixé. La question est de savoir si la situation de l'armée maoïste peut être résolue de manière satisfaisante si les maoïstes restent en dehors du Gouvernement.

Comme le sait le Conseil, la MINUNEP a maintenant très sensiblement réduit sa présence au Népal, qui est aujourd'hui de 275 personnes, y compris 73 contrôleurs des armements. La priorité de la MINUNEP est d'encourager la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global et, à cet effet, de mener ses responsabilités de contrôle, notamment la gestion du Comité conjoint de coordination de la surveillance, le mécanisme de règlement des différends qui rassemble les dirigeants supérieurs de l'armée népalaise et de l'armée maoïste. Depuis fin mars, la MINUNEP a mené des discussions avec le Ministère de la paix et de la reconstruction sur la démobilisation des membres de l'armée maoïste qui n'ont pas été jugés aptes, notamment des mineurs. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF, nous cherchons une démobilisation et une réinsertion réussies qui répondent aux normes internationales, avec un accès adéquat par les contrôleurs indépendants et un véritable retrait des éléments qui n'ont pas été jugés aptes par le contrôle militaire.

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Népal a pour mandat de surveiller la situation des droits de l'homme, de conseiller le Gouvernement sur les questions relatives aux droits de l'homme et de fournir une coopération technique pour renforcer les institutions nationales chargées des droits de l'homme. Ce mandat arrivera à expiration le 9 juin, c'est-à-dire dans cinq semaines. Il ne faudrait pas que la prorogation de ce mandat, à laquelle les principaux partis politiques népalais se sont dits favorables, devienne la victime de la situation instable qui règne actuellement.

Le non-respect des engagements constitue le talon d'Achille du processus de paix, et il remet en cause la concrétisation des dividendes de la paix attendus par le peuple népalais et tant mérités. Les élections de l'an passé ont permis de bien entamer la concrétisation de l'engagement pris en faveur d'une plus grande ouverture politique. Mais le dialogue que le Gouvernement a par la suite mené avec les groupes ethniques et autochtones contestataires est demeuré sommaire, et ne s'est guère poursuivi. La sécurité dans le Taraï, où l'on dénombre de nombreux groupes armés actifs et où ceux qui commettent des violences jouissent d'une impunité générale, reste une source de grave préoccupation. Les derniers événements politiques risquent de détourner l'attention déjà limitée qui est accordée à ces questions.

À l'heure actuelle, la confiance entre les principaux acteurs politiques fait cruellement défaut. Depuis janvier, la Cour suprême est saisie des questions relatives à l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées et des décisions que le Ministère de la défense a prises concernant l'armée, et désormais de la décision du Président d'annuler la décision concernant le Chef des armées prise par le Conseil des ministres. Ce fréquent recours à la Cour suprême témoigne du peu d'entente politique qui règne et de l'absence de tout autre mécanisme efficace. Les accords de paix avaient prévu la création d'un mécanisme de contrôle de haut niveau et pluripartite. Un tel mécanisme demeure nécessaire et devrait donc être mis en place.

Le processus de paix mis en œuvre par le Népal depuis 2005 est tout à fait remarquable, et les événements de 2008 ont été de portée historique. Les parties doivent d'urgence prendre des mesures pour rétablir la confiance et travailler ensemble dans l'esprit de compromis et de consensus nécessaire pour préserver les avancées obtenues et faire en sorte que de

nouveaux progrès interviennent dans les semaines et les mois à venir. Il sera extrêmement difficile de franchir les prochaines étapes clefs, à savoir la question de l'avenir du personnel maoïste armé et l'élaboration de la Constitution, sans une meilleure coopération politique et une vision commune. Il est essentiel de mettre en place un processus consultatif concerté, bien géré et ouvert à tous si l'on veut rapidement obtenir des résultats positifs sur ces deux questions.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie M<sup>me</sup> Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Parham** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et remercier l'Ambassadeur Heller de l'excellente manière avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier.

Le Royaume-Uni se félicite vivement du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) (S/2009/221). Nous remercions également la Représentante du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Karin Landgren, de l'exposé qu'elle a fait aujourd'hui.

Nous sommes profondément préoccupés par l'évolution récente de la situation sur place et, à l'instar du Secrétaire général dans sa déclaration en date du 4 mai, nous déplorons les événements ayant conduit à la démission du Premier Ministre Prachanda. Toutefois, comme le Secrétaire général, nous sommes également encouragés par les assurances données par le parti maoïste quant à son attachement au processus de paix ainsi que par le fait que l'ensemble de la classe politique insiste sur l'importance d'agir sur la base du consensus.

Avec ces événements récents, il est d'autant plus important que nous veillions à ce que les partis politiques népalais tiennent les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de paix global. Tous les membres de la communauté internationale ont un rôle à jouer à cet égard. Nous devons appuyer les efforts népalais pour régler cette crise sans compromettre les importantes avancées enregistrées depuis la signature de l'Accord en 2006 et sur lesquelles le Secrétaire général insiste à juste titre dans son rapport.

Nous allons devoir suivre la situation très attentivement dans les semaines et les mois à venir. Il sera important pour le Conseil de disposer d'une évaluation objective de la situation sur le terrain lorsqu'il entamera les discussions qui doivent avoir lieu avant l'expiration du mandat de la MINUNEP, le 23 juillet prochain. À cet égard, nous estimons fondamental que le prochain rapport du Secrétaire général comporte une analyse des conséquences que les événements récents auront sur l'avenir du processus de paix et sur le rôle joué au Népal par l'ONU et par la communauté internationale en général.

Toutefois, il importe que nous ne cherchions pas à tirer prématurément des conclusions. Dans l'immédiat, nos efforts et ceux de la MINUNEP doivent essentiellement viser à aider les Népalais à surmonter cette crise de manière pacifique et à aller de l'avant. Même si une solution peut être obtenue rapidement, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire. Avant même que n'éclate la crise actuelle, la prédiction des autorités népalaises que le processus d'intégration serait mené à bien d'ici au 15 juillet semblait peu réaliste. Selon nous, cela reste un processus de grande ampleur qui suppose des décisions complexes nécessitant l'engagement politique de toutes les parties, conformément à l'esprit des accords relatifs au processus de paix.

Quant à nous, nous continuerons de soutenir pleinement et activement le peuple népalais et le processus de paix.

**M<sup>me</sup> Rice** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil et à souligner combien nous sommes impatientes de travailler étroitement avec vous au cours de ce mois. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Heller pour la manière véritablement remarquable avec laquelle il a dirigé le Conseil le mois dernier, durant une période difficile. Nous le remercions sincèrement.

Je voudrais commencer par remercier M<sup>me</sup> Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général au Népal. Il nous est agréable de l'accueillir pour la première fois ici dans son nouveau rôle et nous la remercions de son exposé. Nous tenons aussi à la remercier, ainsi que son équipe, de leurs efforts pour que la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) s'acquitte de son mandat et pour aider le

peuple népalais à progresser dans la mise en œuvre du processus de paix.

Les événements qui ont secoué le Népal ces derniers jours, et conduit à la démission le 4 mai du Premier Ministre, montrent amplement que les dirigeants népalais doivent renouveler leur engagement à mettre en œuvre l'Accord de paix global. Les États-Unis demandent instamment à toutes les parties de respecter la Constitution intérimaire et de s'appuyer sur cette dernière pour sortir de l'impasse actuelle. Les partis politiques doivent régler leurs différends par le dialogue et, lorsque cela est nécessaire, s'en remettre aux tribunaux. Tout en s'efforçant de régler la crise actuelle, les partis politiques doivent veiller à ce que le pays continue d'être gouverné de manière légitime et efficace. La démission du Premier Ministre ne doit pas entraîner un vide politique, et la formation d'un nouveau gouvernement ne devra pas s'éterniser pendant des mois.

Nous tenons à rappeler à tous les partis politiques qu'ils doivent éviter les tactiques qui pourraient conduire à un bain de sang, notamment l'organisation de grandes manifestations, les appels à la grève générale et les déclarations et actes de nature provocatrice. Nous demandons en particulier au Parti communiste népalais (maoïste) de continuer à participer au processus politique, ce qui suppose qu'il participe entre autres à l'Assemblée constituante et à tous les organes ayant trait au processus de paix, notamment ceux prenant part à l'effort d'élaboration de la Constitution.

Le fait que les groupes de jeunes affiliés à des partis politiques continuent d'être utilisés à mauvais escient menace également le processus de paix. Les États-Unis demandent instamment au Parti communiste népalais (maoïste) de dénoncer toutes les violences commises par ses militants de la Ligue des jeunes communistes et de prendre des mesures pour que cette dernière devienne un groupe exclusivement non violent. Nous demandons aux autres partis de faire de même avec leurs propres ailes « jeunesse » et de veiller à ce que leurs activités soient pacifiques et constructives.

Le Comité spécial doit maintenant poursuivre ses consultations, et le Comité technique nouvellement créé doit prendre des mesures pour en appliquer les décisions. Nous espérons qu'en guise de mesure positive, le Gouvernement népalais s'emploiera immédiatement à adopter les suggestions de la

Représentante du Secrétaire général, à regrouper les armes et les soldats au sein d'un plus petit nombre de cantonnements et à libérer les mineurs.

Nous espérons vivement que le peuple népalais et ses dirigeants n'oublieront pas les progrès gigantesques qu'ils ont accomplis vers l'instauration de la paix. Ils ont pacifiquement mis fin à une insurrection violente et ont entamé un processus de réconciliation qui permet d'espérer une sécurité, une stabilité et une paix à long terme. Ces réalisations ne doivent pas être remises en cause par le non-respect de certains éléments de l'Accord de paix global qui ont été pleinement approuvés par l'ensemble des parties, or aujourd'hui ces réalisations sont menacées par le fait qu'un grand nombre d'aspects importants de l'Accord de paix global ne sont toujours pas mis en œuvre.

Le Gouvernement maoïste et l'armée népalaise doivent comprendre que la démocratie durable s'ancre dans le principe du contrôle civil de l'armée et est tributaire de l'exercice prudent qui en est fait. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, certains progrès ont été réalisés dans le sens de l'intégration de l'armée populaire de libération et de l'armée népalaise, mais ces progrès sont menacés par des luttes intestines. Tout comme la déclaration du Président qui est soumise à l'examen du Conseil aujourd'hui, nous lançons un appel au Gouvernement népalais et à tous les partis politiques à s'engager de nouveau à œuvrer ensemble dans l'esprit de l'Accord de paix global et dans le respect de la Constitution intérimaire. Les partis doivent garantir la continuité du Gouvernement, renforcer la démocratie multipartite et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

À un moment où le mandat actuel de la MINUNEP, qui se termine le mois prochain, touche à sa fin, nous nous réjouissons d'entamer des consultations avec les dirigeants népalais et avec nos collègues du Conseil afin de voir de quelle manière le Conseil peut, au mieux, contribuer à la paix et à la stabilité à long terme au Népal. Le pays est arrivé à un tel stade qu'il ne faudrait pas qu'il échoue maintenant.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence pour ce mois de mai. Nous remercions également l'Ambassadeur Heller et son équipe pour leur direction éclairée des travaux du Conseil pendant le mois d'avril.

Je tiens d'emblée à remercier M<sup>me</sup> Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général au

Népal, pour son exposé riche en détails sur les activités de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Je tiens également à rendre hommage à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Népal, M. Ian Martin, de l'excellent travail qu'il a accompli jusqu'au mois de février.

Je tiens à exprimer notre profonde inquiétude quant à l'évolution de la situation politique ces derniers jours après l'annonce de la destitution du chef d'état-major et de la démission du Premier Ministre. Ceci pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir du processus démocratique au Népal. Nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de retenue et parviennent à un consensus politique.

L'ONU participe activement au processus de paix depuis la conclusion de l'Accord de paix global en 2006. Au cours de la période de plus de deux ans pendant laquelle la MINUNEP a été présente, le peuple népalais et les partis concernés ont réalisé des progrès décisifs et historiques, malgré des difficultés permanentes. L'élection d'une Assemblée constituante et la transformation en une république démocratique fédérale sont des progrès louables. Nous apprécions vivement le rôle d'appui essentiel joué par la MINUNEP et demandons à tous ceux qui sont concernés de respecter strictement l'Accord de paix global.

Les consultations portant sur une nouvelle constitution progressent régulièrement. Étant donné l'importance vitale de la rédaction d'un document aussi fondamental pour l'avenir du pays, nous comprenons que le peuple népalais ait décidé d'adopter une approche prudente, à condition que celle-ci repose sur un dialogue politique pacifique. Malgré l'évolution récente de la situation politique, nous sommes encouragés par les assurances données par le parti maoïste quant à son attachement au processus de paix, notamment sa participation continue à la rédaction de la constitution. Nous exhortons le peuple népalais à maintenir l'élan qu'il a réussi à imprimer et à mener à bonne fin ses efforts.

La démobilisation et l'intégration des soldats maoïstes est un défi encore plus considérable. Le Comité spécial a entamé ses travaux et a créé un Comité technique. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit là d'un processus qui est essentiel pour le processus de paix et qui est très difficile à mener à

terme. Selon la dernière évaluation faite par le Secrétaire général, nous nous demandons s'il est réaliste de s'attendre à ce que ce travail nécessaire soit mené à bien au cours des trois prochains mois.

Les partis doivent entamer des consultations entre eux de bonne foi et dans un esprit de coopération, afin de se prononcer sur les structures des institutions de sécurité. Malgré les troubles politiques récents liés au recrutement de l'armée népalaise et de l'Armée populaire de libération, au statut des officiers de l'armée et à la démission du Premier Ministre, nous espérons que tous les partis se rappellent pourquoi et dans quelles conditions ils se sont lancés dans ce processus de paix, il y a trois ans. Le processus de paix est le résultat de la sagesse et du courage du peuple népalais qui a pris l'initiative de mettre un terme à un long conflit. Tous les partis devraient respecter l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées qui indique clairement et spécifiquement les restrictions imposées à l'armée népalaise et à l'Armée populaire de libération.

Le moment est venu pour les parties de faire preuve encore une fois de cette même sagesse en réglant les questions en suspens qui font obstacle à une paix durable et à la prospérité du pays. Il est urgent de trouver une solution pour que les 19 000 membres de l'armée maoïste, qui ont été consignés dans leurs cantonnements depuis deux ans, puissent contribuer à la reconstruction et au développement du pays.

Le Japon espère sincèrement que tous les partis participeront activement au dialogue politique et utiliseront au mieux l'expertise et l'appui technique apportés par la MINUNEP. Nous nous réjouissons à l'idée que la MINUNEP continue de jouer, avec succès, son rôle d'appui.

Je tiens à terminer en réaffirmant l'attachement du Japon au processus de paix au Népal.

**M. La Yifan** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se réjouit de votre accession, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Heller pour la manière avisée dont il a présidé le Conseil de sécurité au mois d'avril.

Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général au Népal et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) pour son exposé. Je la remercie ainsi que la MINUNEP de leur travail ardu.

L'Assemblée constituante du Népal a débuté ses travaux et devrait être en mesure de terminer la rédaction de la Constitution d'ici à mai 2010. L'intégration et la réinsertion des combattants du Parti communiste népalais unifié-maoïste (PCNU-M) fait des progrès réguliers. La démobilisation des soldats disqualifiés est en cours et le Gouvernement népalais a promis de mener à bien cette tâche d'ici le 15 juillet. Nous estimons que ces progrès importants sont positifs et nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par les partis politiques et le peuple népalais dans ce sens.

Nous prenons note de la récente évolution de la situation au Népal. Nous espérons que les partis concernés garderont à l'esprit la situation d'ensemble et traiteront comme il se doit leurs différends et feront, ensemble, un effort pour sauvegarder le processus de paix au Népal. Nous pensons et sommes convaincus que le Gouvernement et le peuple népalais ont les capacités et la sagesse nécessaires pour poursuivre leurs efforts, grâce au dialogue et à des consultations, pour régler les problèmes tragiques hérités du conflit qui continuent de faire obstacle au processus de paix et parviendront à une paix durable, à la stabilité et au développement, s'ils arrivent à régler ces questions.

L'ensemble du personnel de la MINUNEP accomplit avec dévouement son mandat et contribue d'une manière positive au processus de paix en Népal. Nous lui en sommes reconnaissants. Nous encourageons la MINUNEP à continuer de contrôler les armements et les armées, conformément au mandat du Conseil de sécurité et de coopérer avec le Comité spécial dans le but de compléter rapidement la réintégration et la réinsertion des combattants du PCNU-M.

Il faut indiquer ici que le processus de paix au Népal doit, en fin de compte, être mené par le peuple népalais. Nous pensons qu'avec l'appui de la communauté internationale, le Népal sera en mesure de retrouver le chemin de la paix et du développement.

**M. Bui The Quang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois de mai. Nous pouvons vous assurer, comme toujours, de notre plein appui et de notre coopération. Nous félicitons également l'Ambassadeur Claude Heller et la délégation mexicaine et les remercions pour leur excellente présidence le mois dernier. Je remercie M<sup>me</sup> Karin



Landgren, Représentante du Secrétaire général, pour son exposé mis à jour.

Ma délégation prend bonne note des conditions de sécurité au Népal qui sont dans l'ensemble relativement calmes et stables pendant la période à l'examen. Nous partageons l'optimisme prudent du rapport du Secrétaire général (S/2009/221) s'agissant des progrès réalisés au niveau des éléments principaux du processus de paix au Népal, en particulier en ce qui concerne la rédaction de la Constitution et les discussions quant à l'avenir des deux armées.

Dans le même temps, nous partageons les préoccupations communes concernant un certain nombre de questions non résolues – essentiellement liées aux groupes ethniques et politiques et à la forme de gouvernance et à la nouvelle structure fédérale du pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les dernières dissensions politiques intervenues entre les dirigeants népalais. Nous appelons l'ensemble des partis politiques à faire preuve de retenue et à accorder une priorité absolue à la stabilité en favorisant l'unité nationale et en reprenant le dialogue, dans un esprit de compromis et de réconciliation, pour faire avancer le processus de paix. Nous espérons que toutes les parties appartenant au Gouvernement népalais consolideront les progrès accompli de haute lutte à ce jour afin de continuer à œuvrer de concert pour le bien commun de tout le pays.

Étant donné le rôle exceptionnel joué par la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), nous félicitons la Mission pour les efforts qu'elle a déployés dans le domaine du contrôle des armements et afin d'appuyer les travaux du Comité spécial et du Comité technique au cours de la période à l'examen. Compte tenu de la demande d'appui supplémentaire de la MINUNEP faite par le Premier Ministre népalais au Comité spécial et au Comité technique et sans perdre de vue que la responsabilité du processus de paix incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple népalais, nous estimons que la MINUNEP doit continuer de coopérer étroitement avec le Gouvernement népalais et d'autres organismes des Nations Unies pour contribuer à maintenir la paix et la stabilité et à accélérer les activités relevant de son mandat nécessaires pour accomplir sa mission. Nous réaffirmons notre appui au rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la coordination de l'aide internationale au développement pour le Népal. Nous nous associons à l'engagement pris par la communauté internationale d'appuyer le processus de paix et de

développement que le peuple et le Gouvernement népalais ont entrepris.

**M. İlkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Soyez assuré de notre plein appui et de notre totale coopération dans l'exercice de vos fonctions. Mes remerciements les plus chaleureux vont également à l'Ambassadeur Heller, qui a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier avec un grand succès. Je souhaite également remercier M<sup>me</sup> Karin Landgren pour son exposé. Puisque c'est la première fois qu'elle s'adresse au Conseil, je saisis cette occasion de la féliciter pour son accession à ses nouvelles fonctions. Je lui présente tous mes vœux de succès. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport instructif (S/2009/221), qui reflète les faits récents intervenus dans le pays, et ce de façon précise et objective. À cet égard, nous partageons l'optimisme prudent du Secrétaire général quant à la mise en œuvre du processus de paix.

Depuis le début de cette année, un certain nombre de progrès concrets ont été réalisés. À cet égard, les consultations régulières sur l'intégration et la réinsertion du personnel de l'armée maoïste et les progrès réalisés par l'Assemblée constituante en ce qui concerne la rédaction d'une constitution méritent en effet d'être soulignés. Nous nous félicitons également de la nomination des membres du Conseil national de sécurité, qui s'est réuni pour la première fois en l'espace de six ans pour faire des recommandations concernant la mobilisation, le fonctionnement et l'utilisation de l'armée népalaise.

Cependant, comme l'a indiqué le Secrétaire général, le niveau de coopération des principales parties intéressées au processus de paix reste très insuffisant. En réalité, la démission hier du Premier Ministre Prachanda était un exemple frappant de la situation. En tant que tels, la décision du Premier Ministre et ce qu'elle implique en ce qui concerne la stabilité politique du pays sont une source de préoccupation majeure. Nous espérons sincèrement que la crise du Gouvernement sera résolue rapidement et de manière démocratique, et ne constituera pas un sérieux recul. Cela ne doit en aucune manière compromettre le processus de paix.

C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble des parties au Népal à collaborer dans un esprit de compromis et de coopération qui sont nécessaires pour

maintenir le processus de paix sur la bonne voie. À notre avis, il est de la responsabilité commune de tous les acteurs politiques de continuer d'adhérer aux principes et à l'arrangement qui ont conduit à la signature de l'Accord de paix global en novembre 2006.

Dans le même esprit, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), qui a été extrêmement utile tout au long du processus de paix, a évidemment un important rôle à jouer dans cette nouvelle situation. En effet, la MINUNEP semble jouir de la confiance totale et du plein appui de toutes les parties népalaises. Nous devons utiliser la MINUNEP de la meilleure manière possible. À ce stade, j'attends avec beaucoup d'intérêt d'entendre les avis ainsi que l'évaluation de M<sup>me</sup> Landgren sur ce qui pourrait être fait pour faciliter le règlement de la crise par des moyens démocratiques. D'autre part, en ce qui concerne l'avenir de la MINUNEP, je trouve la discussion sur les stratégies de retrait possibles de la MINUNEP un peu prématurée, particulièrement à la lumière de la situation actuelle. En effet, il est aujourd'hui urgent d'examiner la crise politique actuelle et d'appuyer tous les efforts qui maintiendront le processus de paix sur la bonne voie.

L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent rester résolues à appuyer le processus que le Népal a entrepris pour consolider la paix et améliorer les conditions de vie de son peuple. En tant que telles, les principales conditions permettant de mettre un terme à la Mission des Nations Unies – à savoir, la stabilité politique et une coexistence paisible – restent encore à réaliser. Le Conseil doit donc continuer à surveiller étroitement la situation politique au Népal en vue de tirer les bonnes conclusions avant le 23 juillet 2009.

Pour terminer, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle présenté devant le Conseil de sécurité, qui reflète les espoirs du Conseil à l'égard du Népal et de la MINUNEP.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite, il est plus que garanti que les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je suis également convaincu que vous bénéficierez de la coopération de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, tout comme celle que

nous avons pu avoir lors de notre présidence au mois d'avril dernier.

Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général pour le Népal, pour l'exposé détaillé qu'elle a présenté aujourd'hui sur la situation dans le pays et au travail de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Ma délégation exprime sa reconnaissance à M<sup>me</sup> Landgren, qui a assumé avec un grand professionnalisme et un grand sens des responsabilités les tâches que le Secrétaire général lui a confiées en remplacement de M. Ian Martin. Nous sommes convaincus que M<sup>me</sup> Landgren continuera à déployer tous ses efforts pour parvenir et contribuer à la normalisation de la situation politique au Népal, et pour mener à bonne fin les aspects du processus de paix encore en suspens.

Le rapport (S/2009/221) dont nous sommes saisis aujourd'hui s'inscrivait, jusqu'il y a quelques jours, dans un climat d'optimisme, résultant des importants progrès dont nous avons été témoins au cours des derniers mois dans le cadre du processus de paix au Népal. En effet, le Comité spécial, chargé de superviser, d'intégrer et de réinsérer le personnel armé maoïste, s'est réuni pour la première fois le 16 janvier dernier, peu avant l'adoption de la résolution 1864 (2009). Il a déjà tenu depuis différentes consultations pour commencer à exécuter son mandat et a créé le Comité technique chargé d'appuyer ce Comité spécial. De même, des progrès ont été enregistrés dans le cadre du processus de rédaction de la constitution ainsi que dans la création du Conseil constitutionnel et du Conseil national de sécurité, qui ont tenu leurs premières réunions après plusieurs années de stagnation dans ce domaine.

Malgré tout cela, nous avons été témoins au cours des derniers jours d'événements qui ont provoqué une crise politique au Népal, et qui pourraient compromettre le processus de paix dans son ensemble. Comme l'ont fait d'autres membres de ce Conseil ce matin, ma délégation voudrait faire part de sa profonde préoccupation face aux événements qui se sont produits, dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences. C'est pourquoi, nous appelons les parties intéressées à reprendre le dialogue dès que possible, afin de continuer à renforcer l'unité nationale et de conclure avec succès le processus de paix.

Compte tenu de la crise actuelle entre le Président et le Premier Ministre, nous jugeons particulièrement opportun de rappeler que tout recrutement de la part

d'une quelconque des deux armées qui s'affrontaient autrefois constitue une violation de l'Accord de paix global. Nous appuyons le travail que la MINUNEP a effectué à cet égard. Pour sortir de l'impasse actuelle et éliminer le risque d'une crise plus grave encore, il est indispensable que tous les acteurs et tous les partis politiques associés au processus de réconciliation et d'unité nationale au Népal coopèrent.

Le règlement des aspects du processus de paix encore en suspens – comme la mise en place d'un nouvel ordre constitutionnel, l'intégration et la réinsertion du personnel armé maoïste et la démobilisation des mineurs impliqués dans le conflit – requiert une coordination constructive entre les parties et l'appui de la communauté internationale.

De même, compte tenu du rôle central que jouent les droits de l'homme dans le processus de paix, ainsi que cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, mon gouvernement prie instamment le Gouvernement népalais de continuer de coopérer avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Enfin, ma délégation estime que l'adoption du projet de déclaration présidentielle qui a été préparé est extrêmement opportune et appropriée.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Nous nous félicitons de pouvoir coopérer étroitement avec vous. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Heller, du Mexique, pour la manière avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier, dans des conditions véritablement complexes.

Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général au Népal, de son exposé détaillé et, en particulier, de nous avoir fait le point sur les événements qui se déroulent actuellement.

L'Autriche partage les graves préoccupations exprimées par d'autres orateurs quant à la crise politique qui règne actuellement au Népal. Le différend entre le Premier Ministre et l'armée népalaise, suivi de la décision du Premier Ministre de démissionner, a clairement creusé le fossé entre les partis politiques et renforcé le climat de méfiance. Il est indispensable que toutes les parties au Népal fassent preuve de retenue et engagent de nouveau un dialogue politique fondé sur la coopération et la participation de tous afin de sortir de

l'impasse actuelle. Nous espérons en particulier qu'un gouvernement stable bénéficiant du plus large consensus possible pourra être formé rapidement. Il incombe à tous les acteurs népalais de faire en sorte que le processus de paix, qui ces derniers mois avait enfin enregistré des progrès prometteurs, ne perde pas une fois de plus son élan.

Je voudrais ajouter que l'Autriche était véritablement encouragée par l'évolution positive du processus de paix au cours du premier trimestre de cette année, notamment les progrès concernant l'élaboration d'une constitution. Nous souhaitons un avenir pacifique et prospère au peuple népalais. À l'évidence, parvenir à un accord sur la forme de gouvernement et sur la structure fédérale du pays est un défi qui revêt une grande importance pour l'avenir du Népal. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'Autriche, qui dispose de connaissances spécifiques en la matière, est prête à offrir son appui et ses compétences.

Des progrès avaient également été accomplis dans le domaine du désarmement et de la démobilisation, notamment sur la question de l'intégration et de la réinsertion du personnel armé maoïste. Il est fort regrettable, qu'en dépit de la détermination affichée et des efforts déployés par les partis politiques népalais pour collaborer de manière constructive au sein du Comité spécial et du Comité technique, cette question semble désormais être au cœur de la crise actuelle. Nous demandons à toutes les parties concernées de respecter l'Accord de paix global et tous les accords connexes et les encourageons à reprendre leurs travaux le plus rapidement possible.

Dans ce contexte, nous sommes également préoccupés par le fait que la libération des cantonnements de l'armée maoïste de près de 3 000 soldats disqualifiés parce qu'ils étaient mineurs soit désormais à nouveau retardée. Nous avons été très satisfaits d'apprendre que les pourparlers sur les modalités de cette libération avaient démarré et que les préparatifs étaient en cours avant que ne survienne l'impasse actuelle. Tous les acteurs concernés doivent veiller à ce que ces initiatives n'aient pas été prises en vain et conduisent à la concrétisation rapide des assurances données en décembre 2008 à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M<sup>me</sup> Radhika Coomaraswamy, concernant la libération et la réinsertion sans autre délai des mineurs. Nous estimons par ailleurs que cette libération devrait s'opérer de

manière transparente dans le respect des normes internationales et en étroites consultations et coopération avec l'ONU. La multiplication des ailes « jeunesse » dans les groupes militants affiliés à des partis politiques est une autre source de préoccupation à cet égard.

Je voudrais également insister sur l'importance de la lutte contre l'impunité. Au cours de la visite officielle qu'elle a effectuée au Népal en mars de cette année, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Navanethem Pillay, a mis en garde contre le fait que le processus de paix népalais pourrait être compromis si les victimes de violations présentes et passées des droits de l'homme n'obtiennent pas justice. Nous avons trouvé encourageantes les mesures prises par le Gouvernement népalais pour que les auteurs de violations passées répondent de leurs actes grâce à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Nous voudrions insister sur la nécessité pour ces mécanismes d'accorder une attention particulière à ce qu'ont vécu les femmes et les enfants pendant le conflit, et nous encourageons le Gouvernement népalais à poursuivre sa coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme afin d'intégrer les préoccupations sexospécifiques à l'application de la justice transitionnelle, initiative que l'Autriche soutient pleinement.

Nous pensons comme le Secrétaire générale que le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Népal peut continuer à jouer un rôle positif important, non seulement en contribuant au renforcement du pouvoir des institutions nationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, mais aussi en entretenant la confiance de toutes les parties prenantes dans le processus de paix. Nous espérons par conséquent que les autorités népalaises renouvelleront le mandat du Bureau.

Compte tenu de la situation difficile actuelle et des défis qui demeurent concernant le processus de paix, nous encourageons tous les acteurs concernés au Népal à tirer parti des capacités de la Mission des Nations Unies au Népal d'appuyer le processus de paix. L'Autriche réaffirme son plein appui à la Mission et serait reconnaissante au Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport une évaluation des répercussions que la crise actuelle aura sur la mise en œuvre du processus de paix ainsi que de ses conséquences sur la présence de l'ONU sur le terrain,

en particulier pour ce qui est d'une éventuelle prorogation du mandat.

**M. Koudougou** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, tout naturellement et avant tout propos, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de mai et vous assurer de la coopération étroite de ma délégation. Je voudrais aussi rendre hommage à l'Ambassadeur Heller et à la délégation mexicaine pour l'excellente manière dont ils ont dirigé nos travaux au cours du mois d'avril.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes félicitations à M<sup>me</sup> Karin Landgren pour sa nomination au poste de Représentant du Secrétaire général au Népal et lui souhaiter plein succès dans sa mission. Je tiens également à la remercier de son exposé.

Nous sommes préoccupés par les derniers événements survenus au Népal, qui ont conduit à la démission du Premier Ministre. Ces événements sont la preuve que la situation dans ce pays est encore fragile et pourraient retarder la quête de stabilité. Nous exhortons donc la classe politique népalaise à privilégier le dialogue en vue d'instaurer un véritable climat de confiance mutuelle et à renforcer les fondements de la nation.

Les divergences au sein de la classe politique et la contestation de certaines institutions sont autant de signes qu'il faut davantage d'efforts pour une vie politique plus apaisée. Il serait en effet dommage que les avancées enregistrées par le processus de paix, dont fait cas le rapport du Secrétaire général (S/2009/221), soient remises en cause. Il s'agit également de sauver les progrès sur la voie de l'élaboration de la Constitution. Nous invitons l'ensemble de la classe politique à se mettre d'accord sur un projet consensuel.

L'une des questions les plus difficiles encore en suspens au Népal est celle de l'intégration et de la réinsertion du personnel maoïste armé. Aussi saluons-nous la reprise des travaux du Comité spécial chargé du suivi de cette importante question. La mise en place d'un Comité technique pour soutenir les actions du Comité spécial constitue également une avancée notable.

Les mêmes efforts doivent se poursuivre dans le domaine de la démobilisation. C'est pourquoi nous invitons l'ONU à continuer d'accompagner les autorités népalaises dans ce domaine. Il est réconfortant de constater que la création d'un comité

pour veiller à l'application de l'accord en neuf points a permis la présentation d'un rapport sur la question des terres et des biens saisis par les maoïstes.

Il est certain que tous ces acquis ne pourront être renforcés que dans un climat sociopolitique serein. C'est dire donc que les efforts d'appui au développement doivent être davantage soutenus. Nous espérons que le Forum national de développement prévu à la mi-mai 2009 permettra au Gouvernement de mobiliser davantage de ressources pour le développement du pays. Nous exhortons l'équipe-pays et l'ensemble des partenaires à poursuivre leurs efforts à cet égard.

Malgré la tenue des élections partielles, nous demandons aux différentes parties d'abandonner leurs divergences en vue de créer les conditions propices au processus de paix et appelons le Gouvernement à respecter les engagements pris.

Sur le plan de la sécurité, nous attendons avec intérêt que le Conseil national de sécurité contribue à l'instauration d'un climat sain. Il faut indiquer qu'en dépit des initiatives louables du Gouvernement appuyé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la lutte contre l'impunité et le respect des droits des différentes minorités demeurent toujours problématiques. Nous saluons à cet égard les importants efforts accomplis par le Gouvernement pour mettre en place les mécanismes de justice transitionnels et de la lutte contre l'impunité. L'ONU, les pays de la région et l'ensemble des partenaires du Népal doivent s'y atteler.

Pour terminer, nous tenons à remercier et à renouveler notre soutien à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) à travers le Bureau du contrôle des armements et le Bureau des affaires politiques. Nous l'exhortons à veiller particulièrement à la démobilisation effective des enfants et invitons le Gouvernement népalais à honorer ses engagements en la matière.

Comme on le constate, en dépit des progrès enregistrés, la situation au Népal demeure toujours fragile et explosive. C'est pourquoi, ma délégation, tout en souscrivant au processus d'un retrait progressif de la MINUNEP, voudrait inviter le Conseil à l'envisager avec prudence, de sorte à préserver les acquis déjà obtenus. Nous remercions la délégation britannique pour nous avoir préparé un projet de déclaration présidentielle que ma délégation soutient.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à réaffirmer que ma délégation est prête à coopérer avec vous autant que faire se peut. Nous voudrions également féliciter la délégation mexicaine et l'Ambassadeur Heller pour le travail qu'ils ont accompli le mois dernier à la présidence de ce Conseil. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Ma délégation remercie M<sup>me</sup> Landgren de son exposé. Nous sommes heureux de la voir pour la première fois au Conseil de sécurité et appuyons ses efforts à la tête de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) afin d'assurer le succès du processus de réconciliation et de paix au Népal. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à M. Ian Martin pour le travail qu'il a réalisé.

Au regard des derniers faits nouveaux intervenus sur le plan politique, ma délégation exhorte les parties à renforcer le dialogue politique en faisant preuve de maturité politique dans le but de maintenir la stabilité qui a été obtenue à grande peine. Nous sommes à un moment difficile où les acteurs politiques et militaires doivent continuer d'œuvrer ensemble, dans un esprit de compromis qui leur permettra de mettre rapidement en œuvre les engagements pris dans le cadre du programme adopté lors de la prorogation du mandat de la MINUNEP en janvier dernier.

Ma délégation estime qu'il est indispensable que les parties considèrent d'abord l'intérêt national et fassent en sorte que leurs actes respectent strictement les engagements exprimés dans l'Accord de paix global de 2006 et la volonté du peuple exprimée lors des élections de l'année dernière. La consolidation d'un système politique multipartite, inclusif, transparent, démocratique et respectueux des droits de l'homme est un objectif qui favorise la réconciliation et la paix.

Ma délégation partage les inquiétudes exprimées par les délégations de l'Autriche et du Burkina Faso à propos de la réinsertion des mineurs, des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité. Nous espérons également que l'on accordera une attention particulière à la gestion de situations qui pourraient mettre à mal le processus, notamment les questions d'intégration et de réinsertion des anciens combattants dans l'armée et les questions relatives à la dimension humanitaire. Les acteurs politiques qui disposent des outils nécessaires pour régler la crise actuelle doivent

œuvrer ensemble dans un meilleur esprit de coopération.

Ce processus politique doit mener à une société meilleure qui remplisse toutes les conditions nécessaires pour parvenir à l'unité nationale. Le Costa Rica appuie tous les efforts déployés dans ce sens et encourage M<sup>me</sup> Landgren, en tant que Représentante des Nations Unies, à poursuivre ses bons offices qui lui permettront de mettre en œuvre le programme sur les questions en suspens.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à M<sup>me</sup> Karin Landgren et la remercions pour son exposé sur l'évolution de la situation au Népal, en particulier sur le processus de paix. Les faits nouveaux survenus au Népal qui ont conduit à la démission du Premier Ministre que les autres membres ont mentionnée sont une source de grave préoccupation pour ma délégation, et ce en particulier parce qu'ils peuvent faire dérailler le processus de paix qui, jusqu'à présent, avait fait des progrès importants. Nous demandons à toutes les parties de rester calmes et d'essayer de régler par le dialogue leurs différends.

Il est certes important de dissiper tous les malentendus au plus tôt, mais il faut également parvenir à un règlement durable dans le cadre du processus constitutionnel en cours. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent au niveau du processus constitutionnel et sommes convaincus que l'Assemblée constituante pourra réconcilier les vues des différentes parties, en particulier sur la forme du gouvernement. Le Conseil national de sécurité, qui est chargé de faire des recommandations concernant la mobilisation, le fonctionnement et l'utilisation de l'armée népalaise dans le cadre du processus de renforcement du contrôle civil sur l'armée, devra accélérer ses travaux.

Nous sommes convaincus que, alors que le processus de paix progresse, il est impératif de nous concentrer de façon adéquate sur la véritable intégration de l'armée maoïste dans l'armée népalaise pour assurer une paix durable. Nous invitons les autorités compétentes à traiter de cette question dans les plus brefs délais. Nous nous félicitons de la création du Comité technique qui a déjà assumé ses fonctions d'appui au Comité spécial en élaborant un plan de travail pour achever l'intégration et la réinsertion du personnel armé maoïste dont le statut a été vérifié.

Nous tenons enfin à remercier la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) de sa contribution à la stabilité du Népal, en particulier son appui au processus de paix. Étant donné la situation politique actuelle, le rôle de la MINUNEP et l'appui qu'elle fournit aux autorités népalaises pour leur permettre de gérer les conséquences directes de la démission du Premier Ministre sont très importants. Nous sommes convaincus, sous la direction éclairée de M<sup>me</sup> Landgren et grâce à son dévouement, que la situation sera stabilisée et que les parties pourront faire progresser le processus pour parvenir à sa conclusion logique, à savoir la paix et le développement durables au Népal.

**M. Lacroix** (France) : Monsieur le Président, je voudrais également vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil et remercier l'Ambassadeur Heller et son équipe pour leur excellente présidence du mois dernier. Je voudrais également remercier M<sup>me</sup> Landgren pour son exposé, tout particulièrement pour les éléments qu'elle nous a donnés à propos des développements récents au Népal.

Ces développements sont préoccupants. La crise actuelle entre le Gouvernement et l'armée, qui a conduit à la démission du Premier Ministre Prachanda, constitue un sujet d'inquiétude, et le risque de remise en cause de l'ensemble du processus de paix n'est pas négligeable. Ceci est d'autant plus regrettable que nous avons observé récemment des avancées, limitées mais réelles, dans le processus de paix, avancées auxquelles il est fait référence dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/221). Dans ce contexte, nous pensons qu'il est d'autant plus important que le Conseil de sécurité envoie un message aux parties népalaises, les appelant au compromis et à la coopération pour faire avancer le processus de paix. En ce sens, le projet de déclaration présidentielle, qui nous a été présenté par la délégation du Royaume-Uni, recueille notre soutien.

Nous avons pris note des déclarations officielles népalaises selon lesquelles les conditions seraient réunies pour l'achèvement du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) en juillet. Nous souhaiterions qu'il en soit ainsi, mais cela nous paraît assez peu réaliste au vu de l'avancement du processus de démobilisation des ex-combattants maoïstes et de la crise politique actuelle. Ceci étant, les parties népalaises doivent être conscientes que la MINUNEP ne restera pas éternellement au Népal. Ces parties ont demandé l'appui des Nations Unies au processus de

paix, mais elles doivent de leur côté faire face à leurs responsabilités pour faire avancer le processus, en particulier s'agissant de la réintégration des anciens combattants maoïstes.

Nous attendons toujours que l'engagement du Gouvernement à libérer enfin les mineurs retenus dans les camps maoïstes se traduise dans les faits aussi rapidement que possible. Le blocage sur cette situation n'est pas tolérable, alors qu'une solution serait techniquement réalisable dans un délai bref.

Pour terminer, je voudrais dire que nous restons disposés à soutenir le maintien d'une présence des Nations Unies plus légère en appui au processus de paix, sous une forme ou sous une autre, si le Gouvernement népalais le jugeait opportun.

**M. Shalgham** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation. Je souhaite féliciter l'Ambassadeur Heller, du Mexique, et toute la délégation mexicaine pour le dynamisme dont ils ont fait montre durant leur présidence en avril. Nous souhaitons la bienvenue à M<sup>me</sup> Landgren et la remercions pour son exposé ainsi que pour les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et un groupe de pays pour le Népal.

Nous suivons de près la situation au Népal, et nous espérons que les événements récents ne saperont pas le processus de paix dans ce pays, d'autant plus que le processus de paix se trouve dans une phase cruciale nécessitant la coopération de toutes les parties pour réaliser la réconciliation, l'unification et la mise en œuvre des accords de paix et tous les autres accords qui ont été conclus, de sorte que le peuple népalais soit en mesure de jouir de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

Nous avons noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Népal dans le cadre du processus de paix, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'une constitution et l'avenir des deux armées – l'armée népalaise et l'armée maoïste. Nous espérons que ces progrès se poursuivront, afin que le peuple népalais puisse rédiger une constitution garantissant les droits de tous les citoyens, y compris ceux qui ont été traditionnellement marginalisés. Cela insufflerait de l'élan au processus de paix et aiderait à instaurer une stabilité durable dans ce pays.

Nous nous félicitons de la reprise des travaux du Comité spécial concernant la réintégration et la réinsertion du personnel de l'armée maoïste, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement pour démobiliser le personnel de l'armée maoïste dans différents sites de cantonnement. Nous espérons que ces efforts conduiront à la démobilisation, particulièrement des mineurs, et aideront à achever la réinsertion et la réintégration dans les délais souhaités.

En dépit de tout ce qui a été accompli, nous restons préoccupés par les dissensions existant entre les différents partis politiques en ce qui concerne la crise actuelle, les meurtres, les enlèvements et les problèmes de sécurité, ainsi que par le refus d'un certain nombre de groupes de participer au dialogue. Nous invitons donc tous les partis politiques et toutes les autres parties intéressées à œuvrer de concert pour instaurer un dialogue et respecter les institutions publiques, en s'employant à respecter les accords de paix, à renforcer l'état de droit, à améliorer la situation sécuritaire et à remédier à l'impunité, en prenant en compte les besoins des groupes marginalisés. Nous estimons que telles sont les conditions préalables au processus de paix.

Pour terminer, nous convenons avec le Secrétaire général que si les difficultés politiques actuelles se poursuivent, elles mettront à mal les relations entre les différents groupes, au détriment du respect des accords de paix et du processus de paix. Par conséquent, tous les groupes politiques doivent œuvrer de concert pour coordonner le processus de paix et pour rétablir la confiance et un sentiment d'unité nationale et de politiques communes.

**M. Skračić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait également vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous remercions l'Ambassadeur Heller et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours du mois précédent.

Pour commencer, la Croatie souhaite remercier M<sup>me</sup> Landgren pour son exposé complet qui nous a fait le point de la situation actuelle sur le terrain, particulièrement à la lumière des faits alarmants survenus tout récemment au Népal. La Croatie se joint aux autres pays qui ont exprimé leur préoccupation face aux troubles politiques actuels au Népal dus aux mois de divisions et de tensions constantes entre les principaux partis politiques, qui ont continué à entraver

gravement la consolidation de la paix. Il est particulièrement préoccupant qu'on leur ait permis de déstabiliser le gouvernement de coalition et de paralyser la démocratie balbutiante du Népal à la suite de la démission du Premier Ministre en raison du renvoi et de la réintégration controversés du chef de l'armée népalaise.

La tournure inquiétante qu'ont pris les événements au cours des derniers jours n'a fait que nous rappeler brutalement que les troubles sont loin d'être terminés au Népal et que le processus de la paix du Népal est aujourd'hui confronté aux difficultés les plus graves qu'il a connues jusqu'ici.

Pour éviter un effondrement immédiat de l'architecture fragile du processus de paix, nous demandons à toutes les parties d'exercer la plus grande retenue et de s'abstenir de toutes représailles militaires ou politiques, et nous mettons l'accent sur la nécessité de régler la crise actuelle par le dialogue et le consensus dans le strict respect de la Constitution.

Une fois sorties de l'impasse politique actuelle, nous demandons à toutes les parties de rester loyales à l'engagement qu'elles ont pris devant le peuple népalais de réinstaurer le consensus entre les partis politiques, sur la base d'un dialogue politique sincère visant à parachever le processus politique, lequel serait soutenu par un Etat ouvert à tous et respectant pleinement les droits de l'homme, et à mettre fin à l'impunité, afin de garantir au peuple népalais un avenir démocratique et prospère.

Nous trouvons encourageantes les assurances que certains partis politiques auraient données de leur attachement au processus de paix en dépit de la situation actuelle. À cet égard, nous demandons à tous les acteurs politiques de consolider les progrès enregistrés jusqu'à présent dans l'important processus d'élaboration de la Constitution et de s'attaquer sérieusement à la difficile question toujours en suspens de la supervision, de l'intégration et de la réinsertion des combattants maoïstes, grâce au bon fonctionnement du Comité spécial et du Comité technique spécialement chargé de cette question. Nous exhortons le Gouvernement à respecter sa promesse de libérer les mineurs des lieux de cantonnement. La bonne mise en œuvre de tous ces éléments est essentielle à la viabilité de la paix au Népal.

Compte tenu de l'immense fragilité de la situation politique actuelle, nous sommes favorables à ce que le Conseil envoie un message clair et unanime

prenant note du problème. Nous demandons également au Gouvernement de concrétiser les assurances qu'il a données à la communauté internationale en continuant à prendre les mesures nécessaires pour créer les conditions permettant à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) de mener à bien son action. Nous reconnaissons toutefois qu'il est indispensable que la communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix au Népal et d'œuvrer en sa faveur.

Enfin, nous voudrions également exprimer à la Représentante du Secrétaire général et à son équipe notre sincère reconnaissance et notre plein appui pour l'important travail que la MINUNEP accomplit dans des conditions de plus en plus complexes. Nos remerciements vont aussi à l'équipe de pays des Nations Unies et au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Népal.

**Le Président** (*parle en russe*): Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Nous remercions la Représentante du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Karin Landgren, d'avoir présenté le rapport sur la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) (S/2009/221) et de nous avoir informés des derniers événements survenus dans ce pays. Nous appuyons les efforts déployés par M<sup>me</sup> Landgren. Nous sommes satisfaits que le rapport se félicite des progrès accomplis dans certains domaines clés du processus de paix népalais. Des négociations sérieuses sur l'élaboration du projet de constitution et sur l'avenir des deux armées ont été entamées. Le Comité spécial chargé de superviser, d'intégrer et de réinsérer le personnel maoïste armé a commencé à tenir des consultations régulières. Le Conseil constitutionnel et le Conseil de sécurité nationale ont été mis en place et ont commencé à créer des comités de paix locaux.

Dans le même temps, nous regrettons que sur cette toile de fond positive des tendances négatives menaçant le processus de paix soient apparues ces derniers jours au Népal. Dans l'état actuel des choses, il est impératif que toutes les forces politiques du pays mettent tout en œuvre pour régler leurs différends rapidement et par consensus, en s'appuyant sur le dialogue politique. Nous sommes convaincus que la MINUNEP, dans le cadre de son mandat, fournira l'appui nécessaire aux Népalais afin qu'ils surmontent rapidement leurs problèmes. Nous suivrons de près l'évolution de la situation dans ce pays.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité.



Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

**M. Paudel** (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier sincèrement, ainsi que les membres du Conseil, de me donner la possibilité d'exprimer nos vues durant la présente séance. Je voudrais également vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Nous apprécions à sa juste valeur le rapport du Secrétaire général (S/2009/221) sur l'appui de l'ONU au processus de paix. Nous voudrions remercier M<sup>me</sup> Landgren, Représentante du Secrétaire général, de l'exposé très instructif qu'elle a fait au Conseil et dire que nous sommes sensibles au rôle que la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) joue, sous sa direction avisée, en faveur de notre processus de paix. Nous avons pris note des vues exprimées par les membres du Conseil, et nous les remercions de leur contribution. Nous les remercions également de l'appui et des espoirs de réussite du processus de paix qu'ils ont exprimés au Gouvernement et au peuple népalais.

Nous avons assisté au Népal à un processus de transformation historique qui a progressé en connaissant des hauts et des bas depuis la signature de l'Accord de paix. Nous sommes persuadés que le processus de paix maintiendra un cap progressif et régulier, car les forces politiques du Népal sont par nature résistantes et souples. Nous sommes convaincus que l'attitude souple des partis politiques les guidera vers la conclusion logique du processus de paix.

Nous croyons également que la situation qui règne actuellement au Népal sera bientôt réglée grâce au dialogue et au consensus entre les partis politiques au sein de l'Assemblée constituante. Elle ne remettra nullement en question le processus de paix.

Je voudrais réaffirmer une nouvelle fois devant le Conseil que les partis politiques, malgré leurs divergences, participent au dialogue visant à forger le consensus conformément à l'esprit de l'Accord de paix global. L'Assemblée constituante a travaillé d'arrache-pied à l'élaboration d'une constitution. Le peuple népalais est impatient de voir comment ses préoccupations et ses opinions seront reflétées dans le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution, une fois que l'Assemblée constituante aura soumis le projet de constitution à une dernière série de consultations auprès de la population.

Le Comité spécial chargé de l'intégration de l'armée et son Comité technique sont également au travail. Les préparatifs pour démobiliser les mineurs enregistrent des progrès importants avec l'aide de la MINUNEP et d'autres organismes des Nations Unies. Nous sommes déterminés à nous acquitter de nos obligations à cet égard.

Nous sommes convaincus que le Conseil comprend parfaitement les difficultés liées à cette transformation historique du Népal et qu'en se tenant à nos côtés, il manifeste ainsi l'appui de la communauté qui revitalisera les efforts que nous faisons dans le processus de paix. Je voudrais assurer le Conseil que le Gouvernement népalais mettra sincèrement tout en œuvre pour permettre à la MINUNEP de mener à bien les activités qui lui ont été confiées d'ici à la fin de son présent mandat.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Landgren afin qu'elle réponde aux commentaires, aux observations et aux questions qui ont été formulés.

**M<sup>me</sup> Landgren** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, pour les paroles aimables que vous m'avez adressées ainsi qu'à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et pour avoir salué le travail fourni par mes collègues de la MINUNEP et du Département des affaires politiques dans la préparation du rapport (S/2009/221) dont le Conseil est saisi. Nous avons pris note des observations qui ont été faites concernant le rapport du Secrétaire général.

Les préoccupations actuelles sont véritablement graves, et il importe au plus haut point que le Conseil de sécurité accorde son attention et son appui aux défis rencontrés par la transition démocratique au Népal. Je voudrais pour commencer évoquer ce qui peut être fait, en particulier par la MINUNEP. La MINUNEP agira dans la limite de son mandat, qui, comme le Conseil le sait, est un mandat restreint. Toutefois, nous allons renforcer les contacts et le dialogue solide que nous avons établis avec tous les partis politiques et les armées, puisque que je crois que nous jouons un rôle reconnu comme impartial dans le processus de paix.

Le défi immédiat consiste à former un gouvernement et à enregistrer des progrès au sein du Parlement provisoire qui a été élu sans compromettre le processus ni créer des retards déraisonnables dans la procédure. Les tentations en ce sens sont grandes à

l'heure actuelle, et tous les partis politiques devront faire preuve de retenue et respecter le processus démocratique envers lequel ils se sont engagés.

Il faudra jouer un rôle technique continu pour ce qui est de l'intégration et de la réinsertion du personnel maoïste armé. La MINUNEP collabore étroitement avec les comités pour leur fournir ainsi qu'au Ministère de la paix et de la reconstruction l'appui dont ils ont besoin et qu'ils demandent. Toutefois, je voudrais souligner que le règlement de cette question n'est pas principalement lié à des problèmes techniques. Il exigera surtout une négociation politique difficile. Néanmoins, nous appuierons les comités, qui doivent faire des propositions détaillées et réalistes, sur la base desquelles les pourparlers politiques pourront se tenir.

Aujourd'hui, la frustration est grande parmi le personnel maoïste, lui qui est stationné dans des lieux de cantonnement depuis plus de deux ans maintenant, et il est impératif que les discussions sur cette question aillent de l'avant. Dans le contexte actuel, le Comité conjoint de coordination de la surveillance devient un mécanisme particulièrement important car, dans cette enceinte, l'armée népalaise et l'armée maoïste se retrouvent, sous la présidence de la MINUNEP. Pendant tous les moments difficiles qu'a traversé ce processus de paix et, comme le Conseil le sait, ce n'est pas le premier, le Comité conjoint de coordination de la surveillance a poursuivi ses réunions et ses discussions. Il a continué de rassembler l'armée népalaise et l'armée maoïste pour leur permettre de négocier dans un climat professionnel et civilisé. Aujourd'hui plus que jamais, je voudrais suggérer que ce Comité devienne un lieu important de dialogue entre les armées.

En ce qui concerne la démobilisation des mineurs, je pense qu'il existe un risque qu'en ce moment, cette question ne soit pas vraiment une priorité sur le plan politique. La MINUNEP continuera, avec les partenaires de l'ONU, de contribuer à faire avancer ce processus sans plus tarder.

L'accent a véritablement été mis sur les questions de sécurité, en particulier sur l'armée népalaise et l'armée maoïste. Il est indispensable que le processus accorde une attention particulière aux droits et aux intérêts des divers groupes identitaires. Il est clair que la principale priorité nationale est la rédaction de la nouvelle constitution, ce qui exige non seulement un consensus parmi les partis politiques mais également une appropriation du processus par tous les groupes qui

doivent avoir le sentiment qu'ils ont aussi leur place dans un nouveau Népal, sans recours à la violence. Nous avons assisté à plusieurs incidents violents et à des boycottages au cours des derniers mois. Cela signifie qu'il faut maintenir un dialogue inclusif et continu avec les partis et les groupes traditionnellement marginalisés.

Comme les experts le font observer, le Népal est un pays de minorités. Le groupe le plus important représente environ 16 % de la population. L'unité est donc la seule réponse et le dialogue le seul moyen satisfaisant d'aller de l'avant. Étant donné notre mandat, la MINUNEP n'est pas directement concernée par ce processus. Mais il faut continuer d'attirer l'attention sur ce processus et c'est ce que nous ferons.

Je tiens à indiquer qu'à cause des troubles récents, le Forum national de développement qui aurait dû se réunir la semaine prochaine a été reporté. Ce Forum, qui devait rassembler des représentants de haut niveau des donateurs multilatéraux et bilatéraux, fait partie intégrante de la stratégie nationale de développement du Népal en cours d'élaboration. Il est regrettable que le Forum ait dû être reporté et nous espérons qu'il sera rapidement remis sur la bonne voie.

Pour terminer, je tiens à remercier de nouveau le Conseil d'avoir examiné avec soin le rapport ainsi que la situation.

**Le Président (parle en russe) :** Je remercie M<sup>me</sup> Lindgren des éclaircissements qu'elle a fournis.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare préoccupé par la crise politique que le Népal connaît actuellement et souligne qu'il faut d'urgence que le Gouvernement népalais et tous les partis politiques du pays continuent à collaborer entre eux, dans un esprit de compromis. Il note les mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre le processus de paix, et rappelle qu'il soutient pleinement ce processus.

Le Conseil réaffirme son plein appui à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et rappelle que dans sa résolution 1864 (2009), il a demandé au Gouvernement népalais de continuer à prendre les décisions voulues pour créer des conditions propices à l'achèvement des activités de la MINUNEP d'ici à la fin du mandat

---

en cours, notamment dans le cadre des travaux du Comité spécial et de sa commission technique, chargés de superviser, d'intégrer et de réhabiliter les combattants de l'armée maoïste.

Le Conseil rappelle que le Gouvernement népalais s'est engagé à élargir les mineurs des lieux de cantonnement et lui demande de respecter son engagement conformément au droit international. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/12.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 45.*